



REGLEMENT DU JEU CONOURS

Le Berbère
Ramadan Mars 2024

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Promasidor Le Berbère, sis à Route de Boufarik CW 148, Zone d'Activité de Guerrouaou, Section 1/21, Boufarik 09027 Blida, Algérie, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat d'une durée de 4 semaines, du 13 Mars au 13 Avril 2024.

Le concours n'est pas associé, ni géré ni sponsorisé ou parrainé par Meta ou ses filiales Instagram ou Facebook. Dans ce cadre, l'Organisateur décharge Meta de toutes responsabilités concernant tous les éléments en lien avec le jeu concours, son organisation et sa promotion.

Le participant s'engage en participant à ce concours à ne pas intenter d'actions à l'encontre de Meta qui n'en n'est ni le parrain ni le gestionnaire.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en Algérie, qui désire participer gratuitement, conformément à l'article 3 ci-dessous.

Le jeu est organisé par l'agence Créa Y&R Algiers pour le compte de Le Berbère Algérie, filiale de Promasidor Algérie.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Toutefois, les employés ou ex-employés de Promasidor compris leur famille et conjoints et leurs réseaux commerciaux ou des entreprises tierces prenant part à la réalisation du jeu-concours ne peuvent y participer.

Pour tout gagnant mineur, l'Organisateur pourra demander la preuve du consentement de l'un des parents ou de son représentant légal, confirmant leur accord sur la participation de leur enfant au jeu-concours.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu-concours et ne pourra, en aucun cas, bénéficier de toute dotation potentiellement remportée, et ce sans que cette exclusion ne donne lieu à indemnisation.

L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation ou demande du complément d'information.

**Règlement jeu concours « Le Berbère Ramadan 2024 »
Mars 2024**

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu-concours et/ou en cas de tricherie ou de fraude.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s). De ce fait, le participant s'engage expressément à s'abstenir de tout dénigrement, et ce en son nom ainsi qu'au nom de ses affiliés et de sa famille respective, notamment : L'utilisation des photos du participant après la fin du jeu-concours

ARTICLE 3 : PRINCIPE DU JEU CONCOURS :

- Pour participer au jeu, les participants devront :
- Se rendre sur les comptes Instagram Facebook Tiktok YouTube de Le Berbère Algérie ets'abonner à toutes les plateformes.
 - Prendre en photo une recette proposée par nos influenceurs avec un produit LeBerbère, en mettant en avant le mood ramadanésque.
 - Partager la photo via landing page
 - La participation à ce jeu concours implique expressément l'acceptation de cerèglement.
- L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

ARTICLE 4 : MÉCANISME DE DÉSIGNATION DU GAGNANT

- Pour remporter le jeu, le gagnant devra avoir complété toutes les conditions mentionnées plus haut.
- L'organisateur se réserve le droit de procéder à la méthode aléatoire de son choix pour désigner le gagnant
- Le gagnant sera défini par un tirage au sort purement aléatoire pour garantir l'équité de chance entre les participants.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES CADEAUX

Les deux gagnants du jeu-concours, remportera :

- 02 Airfryer de la marque Moulinex.

Le lot gagné n'est pas échangeable auprès de la Société Organisatrice et ne peut faire l'objet d'une contrepartie financière.

ARTICLE 6 : REMISE DES CADEAUX

Afin de garantir la sécurité et l'intégrité du prix, le gagnant du concours est tenu de se déplacer en personne et avec ses propres moyens pour récupérer son cadeau.

Dans le cas où le gagnant ne peut pas se déplacer pour récupérer son cadeau, la marque se chargera des frais de livraison à domicile.

En raison de la grande valeur du gain, il n'est pas possible de l'envoyer par courrier ou tout autre moyen de livraison, et donc la présence physique du gagnant est requise lors de la remise.

ARTICLE 7 : PUBLICITE ET PROMOTION DE LA LISTE DES GAGNANTS

Du seul fait de l'acceptation de son gain, le gagnant autorise l'utilisation de sa photo ainsi que des photos prises lors de la remise du prix, en cédant ses droits d'image, d'utilisation et d'exploitation à l'Organisateur afin qu'il les publie sur les comptes de la marque.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des cadeaux remis aux gagnants, ou photos ou/et des informations privés des participants, notamment : l'atteinte à la vie privée de ces dernières.

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le bon déroulement du jeu-concours l'Organisateur informera les participants via ses pages Facebook et Instagram.

Le jeu-concours étant accessible via les réseaux sociaux Instagram Facebook YouTube

**Règlement jeu concours « Le Berbère Ramadan 2024 »
Mars 2024**

Tiktok, tous les participants devront se conformer à son règlement d'utilisation.

Les réseaux Instagram Facebook YouTube Tiktok ne sont en aucun cas lié au jeu-concours en lui-même et ne pourront être tenu pour responsable de quelque manière que ce soit, notamment : l'atteinte à la vie privée des participants.

Également, les participants se désistent de toutes réclamations ou indemnités liées durant ou après ce jeu-concours.

ARTICLE 9 : RESILIATION

Si l'Organisateur devait annuler, écourter, reporter ou modifier les conditions générales du jeu-concours, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ce jeu-concours à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les participants sont soumis à la réglementation Algérienne applicable aux événements.

L'utilisateur peut faire appel à l'ARPCE en cas de litige.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents